



## L'Ascension

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée QUE :

*Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2021-528 modifiant le règlement numéro 2009-438 concernant les dérogations mineures.*

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance tenue le 10 mai 2021, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :  
2021-528 modifiant le règlement numéro 2009-438 concernant les dérogations mineures.

Le paragraphe g) de l'article 9 du règlement 2009-438 est remplacé par le suivant :

« au moment du dépôt de la demande de dérogation mineure, acquitter les frais de 400 \$ pour l'étude de ladite demande. Ces frais d'étude ne seront pas remboursés par la municipalité et ce, quelle que soit sa décision. »

2. Une assemblée publique de consultation écrite aura lieu du 19 mai au 2 juin 2021 inclusivement. Les personnes intéressées peuvent se faire entendre en faisant parvenir un courriel à [directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca](mailto:directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca) ou une lettre par courrier postal adressée à la direction générale, 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, L'Ascension (Québec) J0T 1W0.

3. Le projet de règlement 2021-528 modifiant le règlement numéro 2009-438 concernant les dérogations mineures ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à L'Ascension, ce 19<sup>e</sup> jour de mai 2021

Mylène Grenier  
Directrice générale adjointe par intérim